

ETUDE SUR LA CAMPAGNE DES BOURSES SCOLAIRES 2015-2016

SYNTHESE

22 février 2016

Commanditaire : Bureau de l'Assemblée des Français de l'Étranger

Prestataire : Mme Cendrine Nazos-Nghiem, consultante indépendante

SOMMAIRE

➤ Sommaire	2
➤ Glossaire	3
➤ Introduction	4
✓ <i>Contexte</i>	
✓ <i>Périmètre et méthodologie</i>	
➤ Synthèse de l'étude : état des lieux et pistes de réflexion	5
✓ <i>Etape 1 : comparaison de l'enveloppe prévisionnelle et des besoins des postes</i>	
✓ <i>Etape 2 : comparaison des besoins des postes et enveloppes limitatives (dialogue de gestion)</i>	
✓ <i>Etape 3 : comparaison des enveloppes limitatives et des demandes émises en CCB</i>	
✓ <i>Etape 4 : comparaison des demandes émises en CCB et des montants accordés en CNB</i>	
➤ Conclusions et commentaires	11
➤ Annexes	13
1/ <i>Commentaires relatifs à l'étude</i>	
2/ <i>Synthèse statistique campagne BS 2015-2016</i>	
3/ <i>Tableaux statistiques – étude approfondie campagne BS 2015-2016</i>	

GLOSSAIRE

- **AFE** Assemblée des Français de l'Étranger
- **AEFE** Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger. Opérateur du Ministère des Affaires Étrangères et du Développement International (MAEDI). Pilote l'aide à la scolarité aux familles françaises établies hors de France grâce aux bourses scolaires.
- **CCB :** Conseil Consulaire des Bourses Scolaires. Examine les dossiers instruits par le poste dans le cadre de l'enveloppe limitative. Se déroule deux fois par an dans les Ambassades ou Consulats et se compose du Président (chef de la circonscription diplomatique ou consulaire), du Conseiller de Coopération et d'Action Culturelle, des Conseillers Consulaires de la circonscription du poste, des Chefs d'établissement, des représentants des organisations syndicales représentant les enseignants, les parents d'élèves et les associations nationales des français établis hors de France et reconnues d'utilité publique. Les parlementaires représentant les français de l'étranger et des experts peuvent être invités.
- **CNB :** Commission Nationale des Bourses Scolaires. Se réunit deux fois par an pour attribuer, ajourner ou rejeter les demandes de bourses. Examine les dossiers sur la base des barèmes de l'AEFE, des mesures de régulation adoptées avec les postes, des avis et propositions des CCB et de l'AEFE. Se compose du Directeur de l'AEFE, de représentants du MAEDI, du Ministère de l'Éducation Nationale, de sénateurs et députés des français de l'étranger, de Conseillers AFE et de représentants des parents d'élèves, des enseignants, d'organismes gestionnaires des écoles, de l'ADFE et de l'UFE.
- **Dialogue de gestion :** Echanges entre les postes et l'AEFE permettant d'évaluer la compatibilité entre les enveloppes sollicitées par les postes et les moyens budgétaires alloués à la campagne
- **Enveloppe limitative :** Indique le montant du budget disponible à l'issue du rapprochement effectué lors du dialogue de gestion entre l'enveloppe prévisionnelle, le budget alloué à la campagne et les besoins exprimés par le poste
- **Enveloppe prévisionnelle:** Enveloppe de référence transmise au poste par l'AEFE proposant un point de repère. Elle est notamment fonction de l'enveloppe de campagne (montant maximum imposé par la loi de finance) et se base sur les consommations de l'année précédente.

➤ Introduction

✓ *Contexte*

En tant que porte-parole et défenseur des droits et intérêts des français établis hors de France mais aussi comme interlocuteur du gouvernement sur la situation des français de l'étranger et des politiques les concernant, les Conseillers de l'Assemblée des Français de l'Etranger (AFE) sont directement concernés par les campagnes des bourses scolaires menées au bénéfice des enfants français de l'étranger.

Lors des précédentes campagnes, des dysfonctionnements ont été rapportés concernant le système d'allocation des bourses scolaires aux enfants scolarisés dans des établissements relevant de ou homologués par l'Agence pour l'Enseignement du Français à l'Etranger (AEFE). Parmi les problèmes identifiés par les élus, nous pouvons citer une insuffisance des montants disponibles et accordés lors des campagnes ou encore un problème de ventilation du fait que certains postes reçoivent plus que de besoin lorsque d'autres n'obtiennent pas les montants nécessaires aux besoins des familles.

C'est dans ce contexte et à l'initiative du bureau de l'AFE qu'une étude a été lancée en décembre 2015 auprès des Conseillers Consulaires et avec la coopération des postes consulaires et de l'AEFE.

✓ *Périmètre et méthodologie*

L'objectif de cette étude est, pour l'AFE, d'obtenir une vision aussi claire et globale que possible du processus d'allocation des bourses en se basant sur la dernière campagne des bourses (2015 pour les pays relevant du rythme sud et 2015-2016 pour les pays du rythme nord).

Il s'agit, à terme, de pouvoir argumenter avec l'AEFE, à l'aide d'éléments chiffrés, sur la pertinence de la réduction/régulation de l'enveloppe globale, sur les éventuels problèmes d'estimation des besoins dans telle ou telle circonscription ou encore de mettre en évidence les arrivées massives sur tel ou tel poste ainsi qu'entre les arrivées entre les deux CCB, etc.¹

Nous avons donc cherché à obtenir, croiser et analyser les principales données chiffrées de la campagne des bourses scolaires 2015-2016 pour identifier dans quelle mesure les enveloppes disponibles pouvaient être insuffisantes ou inégalement réparties entre les postes et s'il existe une sous-consommation des crédits. A l'aide d'un questionnaire envoyé à l'ensemble des conseillers et avec le soutien du service d'aide à la scolarité de l'AEFE, nous avons pu réunir un nombre important de données indiquant, entre autres, les montants disponibles ou demandés à chaque étape de la campagne.

Ce travail, enrichi des commentaires et retours de terrain des Conseillers Consulaires, offre une solide base de travail pour comprendre la situation actuelle, pointer les principaux dysfonctionnements et formuler des recommandations en vue des futures campagnes. Vous trouverez les principaux enseignements dans le point suivant.

¹ Rappelons que cette étude se déroule dans le contexte d'application de la réforme qui place désormais la dépense des bourses scolaires sous contrainte budgétaire. La loi de finance impose un montant qui ne peut être revu à la hausse sur un cycle de campagne.

➤ Synthèse de l'étude : état des lieux et pistes de réflexion

La campagne des bourses scolaires se déroule en deux sessions annuelles. Chaque session comporte en préparation des Conseils Consulaires des échanges entre les postes et l'AEFE qui permettent l'ajustement des enveloppes. Pour la commodité de l'étude nous avons baptisé 1er tour et 2ème tour, ces deux périodes de la campagne dont chacune inclue les échanges avec l'AEFE, les CCB les commissions nationales correspondantes et donnent des informations pertinentes sur les évolutions, les besoins, leur satisfaction et la situation de chacun des 167 postes².

L'éclatement des données étape par étape, nous permet d'obtenir une vision globale des principales tendances, de la réalité et des espaces potentiels d'intervention pour l'ensemble de la campagne ainsi que poste par poste (l'ensemble des chiffres utilisés dans les analyses ci-dessous sont disponibles dans les tableaux statistiques en annexe 2 et 3).

✓ **Etape 1 : comparaison de l'enveloppe prévisionnelle et des besoins des postes**

Il s'agit ici de mettre en relation l'enveloppe prévisionnelle, dite « de référence », fournie par l'AEFE avec les besoins exprimés par les postes sur la base des dossiers de demandes de bourses reçus, traités par les postes et éligibles.

▪ 1^{er} tour

Alors que le montant total de l'enveloppe prévisionnelle s'élève à 84 598 822 €, les besoins cumulés exprimés par les postes sont de 85 451 110€ (soit 852 288€ de plus).

95 postes, soit 57%, expriment des besoins supérieurs à ceux de l'enveloppe (pour un dépassement de 57 809.14€ en moyenne) et 71 postes, soit 43%, expriment des besoins inférieurs à ceux de l'enveloppe (à hauteur de 65 346.2€ de moins en moyenne).

→ Pistes de réflexion :

- *Les différences à la hausse ou à la baisse entre les besoins exprimés par les postes et les montants de l'enveloppe de référence peuvent trouver leur justification dans des arrivées ou départs massifs sur un poste, une variation des frais de scolarité, des variations de taux de change, une forte inflation dans certains pays ou encore l'attractivité des établissements scolaires AEFE ou homologués³. Des commentaires font également part d'une forme d'autocensure que s'imposeraient certaines familles qui anticipent le rejet de leur demande ou une quotité trop faible ;*
- *Il est également possible d'émettre l'hypothèse d'un taux de recevabilité des dossiers particulièrement élevé, dû à une surévaluation de la part des agents consulaires pour garantir l'obtention de budgets suffisants et ne pas risquer le rejet d'un trop grand nombre de dossiers à ce stade de la campagne (responsabilité renvoyée en CCB).*

² A noter qu'en raison du contexte particulier, le poste d'Alep a été géré directement par Paris.

En l'absence de demandes et de dossiers en CCB2-CNB2, les postes de St-Petersbourg et Dacca, n'apparaissent pas dans les statistiques en CCB2 basé sur 165 postes au lieu de 167.

³ Notons que plusieurs paramètres peuvent affecter l'attractivité des établissements dont les élèves sont éligibles aux bourses scolaires : niveau des frais de scolarité, accessibilité en transports, exposition au risque terroriste dans certains pays où les intérêts français France peuvent être ciblés, concurrence du système local d'enseignement, etc.

▪ 2^e tour

Pour une enveloppe prévisionnelle totale fixée à 92 828 616€, le montant des besoins exprimés par le poste atteint 90 587 196.91€ (soit 2 241 419.1€ de moins).

68 postes, soit 41%, expriment des besoins supérieurs à ceux de l'enveloppe, pour un dépassement moyen de 37 302.26€ et 97 postes, soit 59%, expriment des besoins cette fois-ci inférieur à l'enveloppe de référence de 49 257.45€ en moyenne.

→ *Pistes de réflexion :*

- *Alors que le montant total des besoins exprimés par les postes est supérieur au montant total de l'enveloppe de référence au premier tour, la tendance s'inverse lors du second tour avec une majorité de postes exprimant des besoins inférieurs aux enveloppes de référence. Nous assistons à un rééquilibrage à ce stade ;*
- *Cette tendance en seconde partie de campagne peut conforter les pistes évoquées plus haut et l'hypothèse selon laquelle les postes s'assureraient une marge en début de campagne pour garantir le maintien de budgets assez conséquents pour couvrir un maximum de dossiers sur l'ensemble de la campagne ;*
- *Il conviendrait de s'intéresser à l'évolution du nombre de nouvelles demandes déposées entre les deux tours et au nombre de dossiers ajournés renvoyés en CCB2 pour contribuer à expliquer cette inversion de tendance ;*
- *Lorsque c'est le cas, il revient aux postes d'expliquer les différences existant entre les besoins exprimés et les enveloppes de référence.*

✓ ***Etape 2 : comparaison des besoins des postes et enveloppes limitatives (dialogue de gestion)***

Cette étape confronte les besoins exprimés par les postes, c'est-à-dire le montant des bourses généré par l'instruction des dossiers de demandes reçus et traités par les postes en stricte application du barème avec les enveloppes limitatives, c'est-à-dire le budget disponible issu du dialogue de gestion et validé par l'AEFE.

▪ 1^{er} tour

Alors que les besoins totaux des postes sont de 85 451 110.12€, l'enveloppe limitative globale fixée par l'AEFE à l'issue du dialogue de gestion est de 85 679 012€ (supérieure de 227 901.88€).

39 postes, soit 23%, reçoivent une enveloppe limitative inférieure à leurs besoins (pour un montant insuffisant de 38 675.61€ en moyenne) alors que 127 postes, soit 78%, reçoivent une enveloppe limitative supérieure aux besoins exprimés (pour un montant de 13 671.26€ supplémentaire en moyenne).

→ *Piste de réflexion :*

- *A ce stade, les budgets alloués à la campagne semblent tenir compte de la réalité et s'alignent dans un premier temps sur les besoins exprimés par les postes, permettant, en théorie, l'accès aux bourses à l'ensemble des familles éligibles ayant déposé une demande ;*
- *Interrogée sur les 23% de postes recevant une enveloppe limitative inférieure à leurs besoins, l'AEFE met en avant des taux de recevabilité de dossiers généralement très élevés dans les postes concernés (pouvant parfois atteindre 100% et présentant des*

cas non admissibles tels que des demandes de bourses pour un enfant de moins de 3ans ou pour des classes non homologuées par exemple) et pour lesquels l'application rigoureuse du barème résultera en un montant demandé inférieur (ce qui se tend à se confirmer à l'étape suivante) ;

- *Dans ce contexte et dans le cas de ces postes, l'enveloppe limitative proposée par l'AEFE fixe un cadre (en référence à la consommation de l'année précédente) pour ne pas laisser dériver la dépense sans justification particulière (justification éventuelle qui pourra être défendue en réunion du CCB). Au cours du dialogue de gestion, aucun dossier n'est traité au cas par cas et aucun ajustement sur les quotités n'est effectué (cet outil d'ajustement est seulement possible à partir de la réunion du CCB1) ;*
- *Le dialogue de gestion, permet également dans certains cas, de fixer des enveloppes limitatives supérieures aux besoins exprimés par le poste pour compenser les effets défavorables que peut comporter le barème dans certains pays (ex. les familles bénéficiant de logements sociaux dans des pays où les loyers sont particulièrement élevés peuvent être exclues du système de bourse en stricte application du barème malgré de faibles revenus. Ces éléments peuvent alors être pris en considération pour fixer une enveloppe limitative plus favorable).*

▪ 2^e tour

Alors que les besoins totaux des postes sont de 90 587 196.91€, l'enveloppe limitative globale fixée par l'AEFE est de 91 179 165€ (supérieure de 591 968.09€).

11 postes, soit 7%, reçoivent une enveloppe limitative inférieure à leurs besoins (pour un montant insuffisant de 34 822.63€ en moyenne) et 153 postes, soit 93%, reçoivent une enveloppe limitative supérieure aux besoins exprimés (pour un montant de 6 372.66€ supplémentaire en moyenne).

→ *Piste de réflexion :*

- *La tendance observée au premier tour se confirme au cours de l'avancement de la campagne et ne semble pas permettre d'identifier une contrainte budgétaire à ce stade qui ne permettrait pas de répondre favorablement aux besoins ;*
- *Concernant les 7% de postes obtenant une enveloppe limitative insuffisante, les pistes d'interprétation ont été évoquées précédemment (cf. Etape 3, 1^{er} tour, pistes de réflexion).*

✓ **Etape 3 : comparaison des enveloppes limitatives et des demandes émises en CCB**

Cette étape consiste à comparer les différences entre les montants fixés par les enveloppes limitatives et les montants des demandes issues de la réunion des CCB où chaque dossier est revu au cas par cas et sur lesquels les CC peuvent intervenir (favorablement ou défavorablement et de façon argumentée) et proposer des avis qui seront étudiés par la CNB.

▪ 1^{er} tour

Bien que le montant total des enveloppes limitatives disponibles s'élève à 85 117 512€, le total des demandes émises après réunion du CCB1 représente 81 968 203€ (soit 3 149 309€ de moins).

130 postes, soit 78%, ont demandé en CCB1 une somme inférieure à celle prévue par l'enveloppe disponible (de 27 254.54€ en moyenne) alors que 37 postes, soit 22%, ont exprimés des demandes supérieures (de 10 193.84€ en moyenne). A noter qu'aucun poste, à ce stade n'aligne ses demandes sur le budget prévu par l'enveloppe limitative.

→ Pistes de réflexion :

- *Les données chiffrées de cette étape de la campagne qui élargit le traitement de chaque dossier à l'examen et intervention des membres du CCB, témoignent d'une certaine rigueur de la part des membres du CCB et d'une application rigoureuse des barèmes, renforcée par la connaissance des dossiers qu'ont les CC (constats de la situation particulière de la famille, du contexte local, etc.). Les montants demandés ne sont pas automatiquement alignés sur les ressources prévues dans les enveloppes limitatives et inférieurs dans la majorité des cas ;*
- *Notons que parmi les commentaires issus de l'étude, est mentionnée la mise en place d'une autorégulation via le plafonnement des quotités afin de tenir l'enveloppe (ex. mise en place d'une règle interne en CCB pour plafonner les quotités des familles renouvelant leur demande de bourse et obtenant une quotité supérieure à l'année précédente en stricte application du barème. Si une famille obtenait une quotité de 85% en 2014 et de 100% en 2015, la quotité était automatiquement abaissée à 88%). Si elle permet de respecter l'enveloppe limitative, cette autorégulation (basée sur la baisse de quotités ou le rejet de dossiers en-dessous d'une quotité minimale pour entrer dans l'enveloppe) présente néanmoins des interrogations en termes de transparence et d'équité et des difficultés pour mesurer efficacement son impact sur le budget (pas de logiciel disponible permettant de faire la simulation directement pendant le CCB) ;*
- *Concernant les postes émettant des demandes supérieures aux enveloppes limitatives, il convient de s'interroger sur une possible volonté de sécuriser des budgets suffisants pour le poste en anticipation du CCB2 ainsi que sur l'adéquation avec le barème des dossiers défendus en CCB.*

▪ 2^e tour

Bien que le montant total des enveloppes limitatives disponibles s'élève à 91 179 165€, le total des demandes émises en CCB2 représente 89 502 735.47€ (soit 1 676 429.53€ de moins).

130 postes, soit 79%, ont demandé en CCB2 une somme inférieure à celle prévue par l'enveloppe disponible (de 16 800.24€ en moyenne) alors que 34 postes, soit 21%, ont exprimé des demandes supérieures (de 14 146.6€ en moyenne).

→ Pistes de réflexion :

- *La tendance observée en CCB1 se confirme dans la seconde moitié de la campagne et pointe des demandes majoritairement inférieures aux enveloppes limitatives prévues par l'AEFE ;*
- *Ces chiffres vont dans le sens d'une rigueur d'application des critères quant à l'éligibilité des dossiers ou aux quotités appliquées, probablement renforcée par les informations de terrain dont disposent les membres du CCB pour trancher certains cas ;*

- *Il convient néanmoins, là encore, de s'interroger sur l'existence d'une autorégulation par le jeu du plafonnement des quotités ;*
- *Concernant les postes dont les demandes dépassent l'enveloppe limitative, il faut noter que sur ces 34 postes, seulement 4 avaient également reçu des enveloppes limitatives inférieures à leurs besoins et dépassent donc logiquement l'enveloppe en CCB. Les autres postes ayant dépassé l'enveloppe limitative en CCB avaient déjà reçu une enveloppe supérieure à leurs besoins ; ce qui interroge sur la volonté en CCB de revoir certaines quotités à la hausse ou de défendre des dossiers dont la stricte application du barème ne permet pas d'apprécier pleinement la situation.*

✓ **Etape 4 : comparaison des demandes émises en CCB et des montants accordés en CNB**

Il s'agit, pour cette dernière étape, de mettre en relation les montants demandés à l'issue des CCB avec les montants accordés en CNB (montants finaux avant la troisième phase de recours possible et gérée directement par l'AEFE⁴).

▪ 1^{er} tour

Pour un montant total de demandes en CCB1 atteignant 81 968 203€, le montant total accordé par la CNB1 atteint 81 574 274€ (soit 393 929€ de moins).

93 postes, soit 56%, sont à l'équilibre et obtiennent donc par la CNB1 le montant exact demandé en CCB1 et 20 postes, soit 12%, obtiennent un montant supérieur à leurs demandes (de 1 926.8€ en moyenne), ce qui constitue un taux de réponses positives (à l'équilibre ou en dépassement) de 68%. En revanche, 54 postes, soit 32%, n'obtiennent pas de la CNB1 le montant demandé (pour un montant insuffisant de 7 970.46€ en moyenne).

Sur les 54 postes n'ayant pas obtenu ce qu'ils demandent, 41 postes, soit 76% d'entre eux, ont effectué des demandes comprises dans la limite imposée par l'enveloppe limitative AEFE alors que 13 postes, soit 24%, ont été retoqués sur des montants de demandes hors enveloppe limitatives. Sur les 13 postes retoqués ayant exprimé des demandes supérieures à l'enveloppe limitative, le montant finalement accordé en CNB1 était supérieur à celui de l'enveloppe limitative pour 7 d'entre eux.

→ *Pistes de réflexion :*

- *On constate qu'une majorité de postes, 68%, obtient les crédits suffisants ou supérieurs à leurs demandes pour répondre positivement aux besoins des familles ;*
- *La majorité des postes retoqués ont demandé en CCB1 des crédits inférieurs à ceux prévus par l'enveloppe limitative et parmi les postes ayant effectué des demandes hors enveloppe, la moitié ont obtenu un montant la dépassant; ce qui témoigne d'une démarche visant à rapprocher au maximum les budgets alloués de la réalité des besoins ;*
- *Il est à noter qu'un contrôle des propositions émises en CCB est effectué en amont de la CNB. La confrontation des propositions argumentées du CCB, du barème et des*

⁴ Les CC qui estimeraient que leurs recommandations n'ont pas été suivies par la CNB, à tort, et qui souhaiteraient mener un recours au nom des familles, ne peuvent pas mener un recours directement auprès de l'AEFE au nom des familles mais peuvent adresser leurs arguments au Ministre de tutelle.

visites à domicile, offrent une marge (limitée mais réelle) d'intervention pour opérer, en CNB, des corrections techniques et réglementaires sur les dossiers afin de déboucher sur le montant finalement accordé (et pouvant justifier que 32% des postes n'obtiennent pas ce qu'ils demandent).

▪ 2^e tour

Pour un montant total de demandes en CCB2 de 89 502 735.47€, le montant total accordé en CNB2 atteint 89 623 851.76€ (soit 121 116.29€ de plus).

44 postes, soit 27%, sont à l'équilibre et obtiennent en CNB2 le montant exact demandé en CCB2 et 61 postes, soit 37%, obtiennent un montant supérieur à leurs demandes (de 12 005.54€ en moyenne), ce qui constitue un taux de réponses positives (à l'équilibre ou en dépassement) de 64%. En revanche, 60 postes, soit 36%, n'obtiennent pas le montant demandé en CNB2 (pour un montant insuffisant de 10 187.03€ en moyenne).

Sur les 60 postes n'ayant pas obtenu ce qu'ils demandent, 38 postes, soit 63% d'entre eux, ont effectué des demandes comprises dans la limite imposée par l'enveloppe limitative AEFÉ alors que 22 postes, soit 37%, ont été retoqués sur des montants de demandes hors enveloppe limitative. Sur les 22 postes retoqués ayant exprimé des demandes supérieures à l'enveloppe limitative, le montant finalement accordé en CNB2 était supérieur à celui de l'enveloppe limitative pour 10 d'entre eux.

→ *Pistes de réflexion :*

- *Bien que la tendance soit moins marquée qu'en CCB1, cette ultime étape de la campagne conforte l'idée que, globalement, les postes obtiennent les montants demandés en réunion du CCB et qu'un effort est fait pour satisfaire les besoins, d'un point de vue budgétaire, y compris lorsque les demandes dépassent le cadre de l'enveloppe limitative ;*
- *Interrogé sur les 36% de postes n'obtenant pas satisfaction et sur la possibilité de ventiler sur les postes dont les demandes ne sont pas satisfaites, le surplus accordé aux postes qui reçoivent plus que demandé, l'AEFE met en avant l'application du barème (comme évoqué précédemment pour justifier le montant des enveloppes limitatives mais cette fois-ci dossier par dossier) : la régulation technique et réglementaire appliquée à l'étude des dossiers en CNB justifie dans certains cas le versement d'un montant supérieur aux demandes (quotités revues à la hausse, prise en compte d'éléments nouveaux dans le dossier, d'un contexte local particulier, etc.) ou, à l'inverse, un montant inférieur (bien que compris dans l'enveloppe). Ce peut être le cas pour des dossiers pour lesquels la situation de la famille n'a pas changé et ne justifie pas une bourse refusée les années précédentes, des dossiers déposés pour des enfants ou classes non éligibles, des frais de scolarités inconnus au moment de l'instruction ou mal évalués, etc. ;*
- *Il convient donc de relativiser la notion de sous-consommation, d'autant qu'une troisième phase post-CNB2 viendra modifier les montants finaux accordés.*

➤ Conclusions et commentaires

- ✓ L'exercice 2015-2016 ne semble pas indiquer une contrainte budgétaire ou une baisse des crédits pour justifier de façon globale l'exclusion du système des bourses de certaines familles dans la mesure où la majorité des postes obtiennent ce qu'ils demandent.
- ✓ L'analyse des postes n'ayant pas obtenu ce qu'ils veulent montre qu'un effort quasi-systématique est fait pour aligner les montants sur les besoins. En revanche, des montants accordés restent inférieurs aux demandes pour une minorité de postes pour lesquels l'application rigoureuse des critères ne semble pas justifier la dépense attendue. L'AEFE attire également notre attention sur un certain nombre de postes du rythme sud pour lesquels l'application du barème reste compliquée et demande une attention particulière aux situations des familles en raison du contexte local (inflation galopante, dollarisation de l'économie, etc.) qui favorise une surestimation des besoins.
- ✓ Malgré la différence pointée par la comparaison entre l'enveloppe limitative totale (91 179 165€) et le montant total accordé en CNB2 (89 623 851€), il ne semble pas approprié de parler de sous-consommation budgétaire. Cette différence s'explique notamment par des motifs d'ordre techniques et réglementaires (application des barèmes et critères d'éligibilité, visites à domicile, prise en compte des propositions des CC y compris pour le rejet de dossiers, etc.). Il existe par ailleurs une troisième phase (s'additionnant aux montants accordés) au cours de laquelle des recours instruits par l'AEFE sont menés (recours gracieux, contentieux, inscriptions en cours d'année).
- ✓ La question des critères d'accès et des quotités semble donc plus pertinente pour justifier l'exclusion du système des bourses de certaines familles et prend notamment sens au regard du resserrage des montants demandés en CCB par rapport aux enveloppes disponibles et aux besoins antérieurement exprimés par les postes. La rigueur dont témoignent les montants demandés en CCB par rapport aux ressources disponibles ainsi que les commentaires des CC recueillis lors de cette étude, montrent combien la présence sur le terrain et la connaissance du contexte local et des familles permet une lecture plus réaliste des dossiers.
- ✓ **Les retours terrain obtenus lors de cette étude alertent cependant sur plusieurs points :**
 - L'augmentation importante des frais de scolarité en général, parfois prohibitifs (et particulièrement pour les pays d'Amérique Latine touchés par une forte inflation et où les salaires sont généralement en dollar) et le risque d'exclusion

du système auquel font face les classes moyennes (notamment celles dont les revenus ne permettent pas de couvrir les frais de scolarité pour leur(s) enfant(s) mais dont les demandes sont rejetées en raison du montant de leur patrimoine.). La question de la mixité sociale, de ce fait, devient un véritable enjeu pour les établissements du réseau et risque d'être renforcée si des quotités trop faibles sont accordées pour entrer dans les enveloppes ;

- Certains postes, lors des CCB et en dehors des ajustements que peuvent nécessiter les situations particulières, s'autorégulent et réajustent les quotités données par les logiciels pour rester dans les enveloppes. Le plafonnement ou le rejet des quotités les plus faibles peut avoir pour double effet une autocensure des familles au moment du renouvellement des demandes (anticipant leur rejet ou une trop faible quotité accordée) ainsi qu'une sortie des enfants du système français d'enseignement (voire un retour en France des familles) ;
- Les familles monoparentales sont particulièrement exposées et nécessitent une attention particulière de la part des postes ;
- Les CC ne sont pas associés au dialogue de gestion mais il est de la responsabilité des postes de les informer, le plus en amont possible, du montant de l'enveloppe de référence ainsi que des besoins exprimés par le poste après instruction des dossiers et en stricte application du barème. Le Chef du poste consulaire doit ensuite informer le CCB de l'enveloppe limitative issue du dialogue de gestion et de la stratégie à mettre en place. Or, un manque d'information est dénoncé par certains CC et il semble que généralement, ils n'aient pas à leur disposition, l'ensemble de ces informations ainsi que les chiffres finaux consolidés concernant leur circonscription ;
- Des difficultés administratives pouvant pénaliser les familles sont également pointées par certains postes (informations insuffisantes sur les sites telles que la date limite de remise des dossiers, rejet de dossiers sans immatriculation bien que parfois les délais d'immatriculation soient dus à l'administration, transmission tardive par les établissements des frais de scolarité, etc.) ;
- Un travail pourrait être fait avec les établissements pour ne pas imposer aux familles le paiement des frais avant le versement des bourses, au risque que l'enfant ne soit pas scolarisé pendant toute la durée du processus.

➤ Annexes

1/ Commentaires relatifs à l'étude

- ✓ Des disparités existent entre les chiffres fournis par les postes et les chiffres officiels consolidés de l'AEFE. Il s'agit principalement de différences techniques qui peuvent s'expliquer par des décalages, erreurs ou corrections dans la saisie de certains dossiers entre le traitement par les postes et la consolidation faite par l'agence.
Dans ce contexte, l'analyse et les commentaires de certains CC ne nous permettent pas de comprendre la situation en local et d'effectuer des comparaisons pertinentes. Les chiffres officiels fournis par l'AEFE ont été privilégiés pour cette étude.
- ✓ Relative faible mobilisation de la part des Conseillers Consulaires : 97 retours en ligne sur 167 postes dont 38 inutilisables (retours vides sans information, doublons sur postes ayant déjà répondu, données incomplètes ou insuffisantes pour être exploitées). Dénote une faible aisance ou un manque d'habitude à utiliser des outils en ligne pour mener des études à grande échelle.
- ✓ Retours de plusieurs CC représentant une même circonscription avec données parfois divergentes
- ✓ Dans certains postes, le questionnaire a été directement transféré aux agents en charge des bourses dans les postes diplomatiques pour qu'ils y répondent: peut se justifier pour les chiffres mais perd en pertinence et valeur ajoutée pour l'aspect commentaires/retours terrain.

2/ Synthèse statistique campagne BS 2015-2016 : cf. pièce jointe

3/ Tableaux statistiques – étude approfondie campagne BS 2015-2016 : cf. pièce jointe